

Études et Résultats

drees



N° 828 • janvier 2013

Les allocataires du RSA fin juin 2012

Instauré en juin 2009, étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans en septembre 2010 et applicable désormais dans tous les DOM, le revenu de solidarité active (RSA) est versé par les CAF à 2 086 000 foyers allocataires fin juin 2012 en France entière.

En France métropolitaine, le nombre de foyers allocataires du RSA progresse modérément, de 2,6 % entre la mi-2011 et la mi-2012. Après une forte hausse liée à la récession de 2008-2009, la progression du nombre d'allocataires du RSA socle se poursuit mais à un rythme sensiblement inférieur, tandis que celle du nombre d'allocataires du RSA activité seul marque le pas après une montée en charge très nette la première année du dispositif. Néanmoins, la croissance du nombre d'allocataires du RSA se renforce à la mi-2012 sous les effets différés du retournement conjoncturel observé à partir de la mi-2011.

Le turnover des allocataires du RSA diminue légèrement à la mi-2012, notamment pour ceux du RSA activité seul. Plus proches du marché du travail, ces allocataires entrent et sortent du dispositif plus fréquemment.

Depuis 2010, le fléchissement de la croissance du nombre d'allocataires du RSA socle a été plus marqué pour les 25-34 ans, plus sensibles que les autres classes d'âge à la conjoncture économique. La progression un peu plus soutenue du nombre d'allocataires au cours du 1^{er} semestre 2012 concerne quasiment toutes les classes d'âge.

Céline ARNOLD (DREES), Stéphane DONNÉ et Françoise MATHIEU (CNAF)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Le revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et à leurs dispositifs d'intéressement (encadré 1). Après son extension en septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans ayant déjà travaillé (encadré 2), il est désormais applicable dans tous les départements et dans certaines collectivités d'outre-mer (encadré 3).

Au 30 juin 2012, le RSA est versé par les CAF¹ à 2 086 000 foyers allocataires en France entière (tableau 1), soit 4,5 millions de personnes en tenant compte des conjoints et enfants à charge. Environ 1 606 000 foyers bénéficient de sa composante « minimum social » – le RSA socle – et 480 000 allocataires ne perçoivent que le « complément de revenu d'activité » – le RSA activité seul. Au total, 3,3 millions de personnes sont couvertes par le RSA socle et 1,1 million par le RSA activité seul. Parmi les foyers allocataires du RSA socle, 223 000, soit 11 % d'entre eux,

ont une activité professionnelle mais des ressources inférieures au montant forfaitaire et relèvent dans ce cas du RSA socle et du RSA activité. Fin juin 2012, 207 000 allocataires du RSA résident dans les DOM, ce qui représente près de 10 % de l'ensemble des allocataires du RSA.

En France métropolitaine, le nombre d'allocataires du RSA progresse modérément, de 2,6 % entre la mi-2011 et la mi-2012. Après une forte hausse consécutive à la récession de 2008-2009, le nombre d'allocataires du RSA socle augmente à un rythme moins soutenu, tandis que la progression du nombre d'allocataires du RSA activité seul marque le pas. Néanmoins, avec le retournement conjoncturel de la mi-2011, la croissance du nombre d'allocataires du RSA augmente au cours du 1^{er} semestre 2012.

Du fait de la remontée du chômage, le nombre d'allocataires du RSA socle augmente à un rythme un peu plus soutenu à la mi-2012

L'évolution du nombre d'allocataires du RSA socle est essentiellement liée à celle de la conjoncture économique, à travers son impact

sur la situation du marché du travail et le chômage. Les évolutions passées des effectifs du RMI avaient en effet déjà montré que l'accroissement du nombre d'allocataires qui résulte d'une hausse du chômage intervient après un certain délai, une fois écoulée la période d'indemnisation par l'assurance chômage (Cazain *et al.*, 2008). De la mi-2009 à la mi-2010, le nombre d'allocataires du RSA socle en France métropolitaine a enregistré une forte hausse (graphique 1), d'une ampleur inédite depuis la fin de la montée en charge du RMI, en lien avec la sévérité de la récession de 2008-2009 et la hausse prononcée du nombre de chômeurs (+2,5 points de début 2008 à la fin 2009) [Périgord *et al.*, 2010]. À partir de la mi-2010, le nombre d'allocataires du RSA socle continue à croître en France métropolitaine mais à un rythme moindre (Isel *et al.*, 2011) en raison de la relative amélioration de la situation économique. Du fait du retour de la croissance, le chômage au sens du BIT s'est infléchi tout au long de l'année 2010 et jusqu'au 1^{er} semestre 2011. Ainsi, bien que demeurant à un niveau élevé, le taux de chômage en France métropolitaine a diminué de 0,4 point entre le début de l'année 2010 et la mi-2011. Mais la croissance économique fléchit à partir de la mi-2011. Ce ralentissement s'accroît ensuite, avec une croissance légèrement négative (-0,1 %) au 2^e trimestre 2012 après avoir été nulle les deux trimestres précédents. Dans ce contexte, le chômage au sens du BIT repart à la hausse. Le taux de chômage s'élève à 9,8 % au 2^e trimestre 2012 en France métropolitaine, soit 0,7 point de plus sur un an. Dans son sillage et avec des effets différés, le nombre d'allocataires du RSA socle augmente à un rythme plus soutenu à la mi-2012, après 9 trimestres de ralentissement. Ce nombre progresse de 3,1 % en glissement annuel au 2^e trimestre 2012, contre 2,4 % au trimestre précédent. Cette hausse demeure plus modérée qu'entre la mi-2010 et la mi-2011 (+3,6 %). Le nombre d'allocataires de la composante « socle seul » a augmenté de 2,6 % (après +3,0 %) et celui de la composante « socle et activité » de 5,6 % (après +7,8 %).

1. Les données utilisées dans cet article ne couvrent que le champ du régime général (les CAF), soit environ 98 % des allocataires.

ENCADRÉ 1

Le RSA

Le RSA est une allocation instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus d'allocataires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au niveau du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes simultanément.

Peuvent prétendre au RSA les personnes de nationalité française, résidant de manière stable et effective en France. Pour les résidents étrangers, des conditions supplémentaires s'appliquent. Le RSA est ouvert aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant la charge d'un enfant né ou à naître.

Plus précisément, cette allocation complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau garanti, lorsqu'elles sont inférieures à celui-ci (tableau). Le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire dépendant de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge et de 62 % des revenus d'activité du foyer. Pour les personnes ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître et se retrouvant en situation d'isolement, le montant forfaitaire est majoré pendant 12 mois, continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. Le cas échéant, la durée de majoration est prolongée jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne ses trois ans. Enfin, le « cumul intégral » permet à l'allocataire de continuer à percevoir l'intégralité de son allocation de RSA socle seul pendant les trois premiers mois après la reprise d'une activité professionnelle. Cette possibilité n'est ouverte que pendant quatre mois par période de douze mois.

Montant forfaitaire mensuel garanti (en euros)

Barème au 1 ^{er} janvier 2012	Personne seule		Couple
	Montant de base	Montant majoré	
Sans enfant	474,93	609,87 (grossesse)	712,40
1 enfant	712,40	813,16	854,87
2 enfants	854,87	1 016,45	997,35
Par enfant supplémentaire	189,97	203,29	189,97

Le nombre d'allocataires du RSA activité seul se stabilise

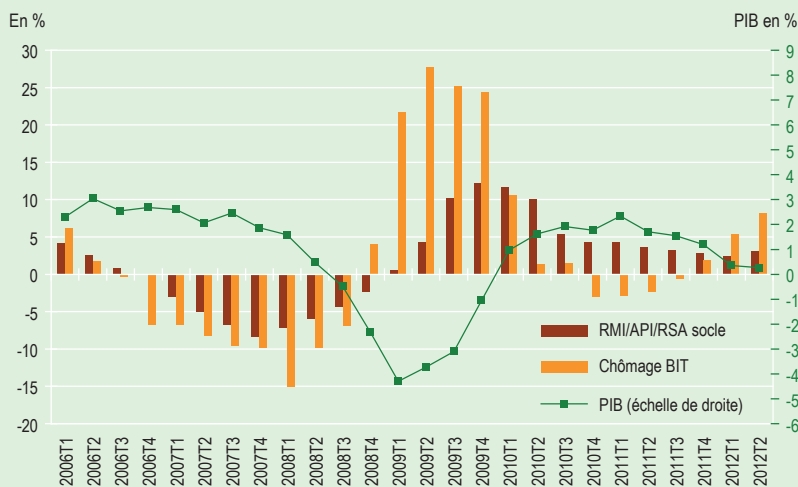
Le nombre d'allocataires du RSA activité seul en France métropolitaine a très fortement augmenté durant les premiers mois de l'entrée en vigueur du RSA. Le RSA activité, qui s'adresse aux personnes qui tra-

vailent mais perçoivent de faibles revenus d'activité, est une prestation nouvelle et sa montée en charge est intervenue dans un contexte économique très dégradé. À partir de la mi-2010, le rythme d'évolution du nombre d'allocataires du RSA activité seul a rapidement ralenti (gra-

phique 2). Entre la mi-2011 et la mi-2012, le nombre d'allocataires augmente à peine de 1,2 %, après une croissance de 4,0 % entre la mi-2010 et la mi-2011. Il se réoriente néanmoins à la hausse au 1^{er} semestre 2012, alors qu'il avait baissé légèrement entre la fin 2010 et la fin 2011. En juin 2012, 457 000 foyers allocataires ont un droit payable au RSA activité seul.

GRAPHIQUE 1

Évolution en glissement annuel du nombre d'allocataires du RMI, de l'API ou du RSA socle, du nombre de chômeurs au sens du BIT et du PIB depuis 2006



Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du 3^e trimestre de 2010.

Lecture • Au 2^e trimestre 2012, le nombre d'allocataires du RSA socle a augmenté de 3,1 % par rapport au 2^e trimestre 2011. Dans le même temps, le chômage a augmenté de 8,2 % et le PIB a progressé de 0,3 %.

Champ • France métropolitaine, sauf pour le PIB (France entière) ; Régime général pour le nombre d'allocataires du RSA socle.

Sources • CNAF, données brutes consolidées pour les allocataires du RMI, de l'API et du RSA socle ; INSEE, chômage au sens du BIT et PIB en volume pour la France entière.

TABLEAU 1

Nombre de foyers ayant un droit payable au RSA

		Jun 2010 (en milliers)	Jun 2011 (en milliers)	Jun 2012 (en milliers)	Évolution jun 2010 - jun 2011 (en %)	Évolution jun 2011 - jun 2012 (en %)
France métropolitaine	RSA socle	1 332	1 380	1 422	3,6	3,1
	RSA socle seul	1 148	1 182	1 213	3,0	2,6
	RSA socle + activité	184	198	209	7,8	5,6
	RSA activité seul	434	452	457	4,0	1,2
	Total RSA	1 766	1 832	1 879	3,7	2,6
DOM	RSA socle		174	184		5,5
	RSA socle seul		163	170		4,1
	RSA socle + activité		11	14		25,9
	RSA activité seul		17	23		30,5
	Total RSA		191	207		7,7
France entière	RSA socle	1 332	1 554	1 606	16,7	3,3
	RSA socle seul	1 148	1 345	1 383	17,2	2,8
	RSA socle + activité	184	209	223	13,7	6,7
	RSA activité seul	434	469	480	8,0	2,3
	Ensemble RSA	1 766	2 023	2 086	14,6	3,1

Note • À partir de septembre 2010, la population considérée regroupe également les bénéficiaires du RSA jeune, qui représentent 0,4 % du total des allocataires du RSA en juin 2012.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF, données brutes consolidées.

Le turnover des allocataires du RSA diminue légèrement à la mi-2012

Les droits au RSA étant recalculés tous les trimestres, les flux d'entrée et de sortie du dispositif, ainsi que les transitions entre les différentes composantes du RSA, peuvent être importants.

Le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA, défini comme la demi-somme des taux d'entrée et de sortie², s'établit à 11,8 % à la mi-2012 (graphique 3). Son niveau plus élevé en début de période et jusqu'à la mi-2010 s'explique par la montée en charge du RSA activité seul, avec des entrées particulièrement soutenues. Depuis, il s'inscrit sur une trajectoire en légère baisse, à un rythme de 0,5 point par an.

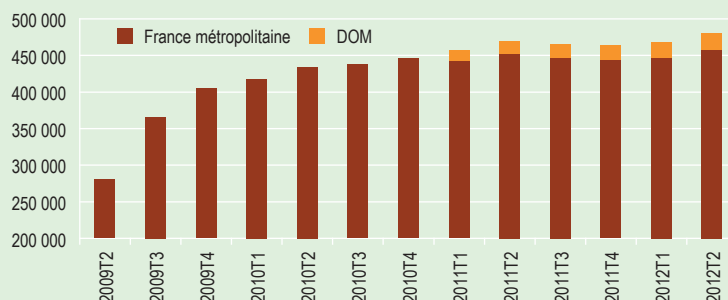
2. Le taux d'entrée au trimestre T est calculé comme le nombre d'entrées au trimestre T divisé par le nombre d'allocataires à la fin du trimestre T. Le taux de sortie est calculé comme le nombre de sorties au cours du trimestre T divisé par le nombre d'allocataires à la fin du trimestre T-1.

Le taux de rotation est particulièrement élevé pour la composante « activité seul » du RSA : ces allocataires, plus proches du marché du travail, entrent et sortent du dispositif plus fréquemment et se renouvellent à près de 30 % chaque trimestre. En revanche, la persistance dans le RSA socle est plus forte avec un taux de rotation trimestriel de moins de 15 %. Le turnover des allocataires du RSA socle a très peu évolué de la mi-2010 à la mi-2012. La baisse du turnover de l'ensemble des allocataires du RSA porte essentiellement sur la composante « activité seul » dont le taux de rotation trimestriel a reculé de plus d'un point entre la mi-2010 et la mi-2012. Cette baisse résulte principalement de celle du taux d'entrée entre la mi-2010 et la mi-2011, puis de celle du taux de sortie entre la mi-2011 et la mi-2012.

Néanmoins, l'impact de la situation conjoncturelle sur le turnover des allocataires du RSA activité seul est parfois incertain. En cas de reprise économique, le turnover augmente : les entrées dans le RSA activité seul sont plus nombreuses en provenance du RSA socle et l'accès à des emplois mieux rémunérés ou à quotité de travail plus importante augmente également le taux de sortie. À l'inverse, une conjoncture économique dégradée a des effets contradictoires tant pour les sorties que pour les entrées. Elle est défavorable à un accès des bénéficiaires du RSA activité à des emplois mieux rémunérés, et a donc un effet à la baisse sur le taux de sortie vers l'emploi. Les sorties du RSA activité seul vers le RSA socle peuvent, elles, augmenter du fait des ajustements de l'emploi. En même temps, les entrées en RSA activité en provenance du RSA socle diminuent sous l'effet d'une offre d'emploi plus réduite mais elles peuvent être aussi alimentées par l'arrivée de nouveaux allocataires qui n'étaient pas bénéficiaires du RSA.

GRAPHIQUE 2

Nombre de foyers allocataires du RSA activité seul depuis juin 2009



Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du 3^e trimestre de 2010.

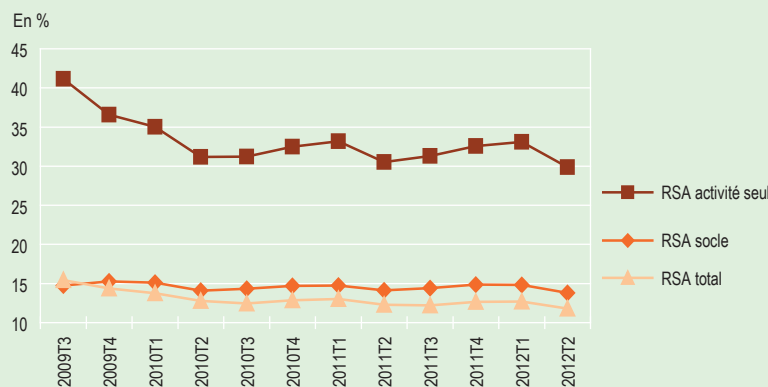
Lecture • Au 2^e trimestre 2009, environ 280 000 foyers bénéficiaient du RSA activité seul en France métropolitaine. À partir du 1^{er} janvier 2011, le RSA a été étendu aux DOM.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF, données brutes consolidées.

GRAPHIQUE 3

Taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA entre septembre 2009 et juin 2012 selon la composante



Note • Hors RSA jeune.

Lecture • En septembre 2009, le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA socle est de 15 %, contre 41 % pour les allocataires du RSA activité seul.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF, données brutes consolidées.

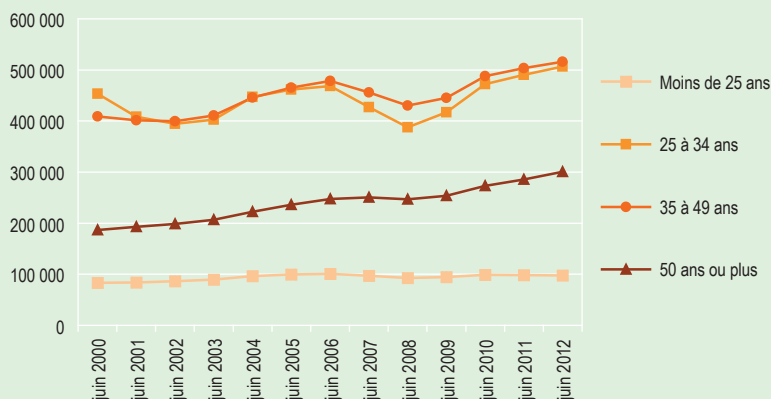
Un fléchissement de la croissance du nombre d'allocataires du RSA socle plus marqué pour les 25-34 ans depuis la mi-2010

Sur le champ de la France métropolitaine, le nombre d'allocataires du RSA socle est particulièrement sensible aux fluctuations du marché du travail pour la classe d'âge intermédiaire des 25-49 ans (graphique 4), et plus particulièrement pour les 25-34 ans, à la baisse comme à la hausse. En raison d'une ancienneté moyenne sur le marché du travail plus faible que celle de leurs aînés, les 25-34 ans sont susceptibles d'être moins bien

couverts par l'assurance chômage et de basculer plus rapidement au RSA socle après une perte d'emploi. Avec un taux de rotation trimestriel de 14,3 % à la mi-2012, le renouvellement des allocataires de 25-34 ans est cependant un peu plus élevé que celui de l'ensemble des allocataires du RSA (graphique 5), tandis que celui des allocataires de 35-49 ans est un peu plus faible. La croissance plus modérée du nombre d'allocataires du RSA socle depuis la mi-2010 a concerné l'ensemble des allocataires de 25-49 ans, le ralentissement étant plus marqué pour les 25-34 ans. De

■ GRAPHIQUE 4

Nombre de foyers allocataires du RMI, de l'API ou du RSA socle en fonction de l'âge



Note • Hors RSA jeune.

Lecture • Au 2^e trimestre 2012 en France métropolitaine, 98 000 bénéficiaires du RSA socle ont moins de 25 ans (hors RSA jeune), 506 000 ont entre 25 et 34 ans, 516 000 entre 35 et 49 ans et 300 000 ont 50 ans ou plus.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF, données brutes consolidées.

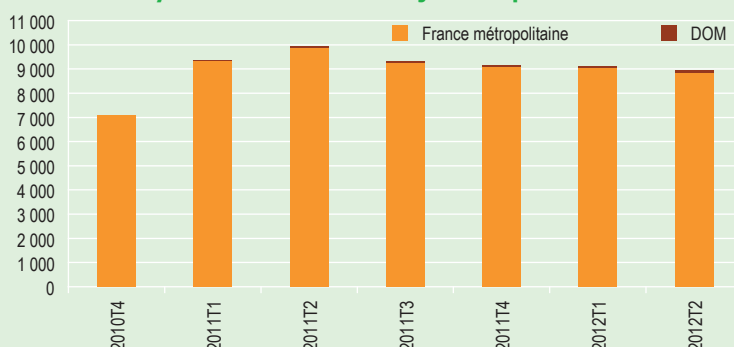
■ ENCADRÉ 2

Le « RSA jeune »

L'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans n'ayant pas la charge d'un enfant né ou à naître est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2010 en France métropolitaine et le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que pour le RSA, à l'exception de la condition d'activité. Il faut en effet pouvoir justifier d'au moins 2 ans d'activité en équivalent temps plein (soit 3 214 heures) au cours des 3 années précédant la demande. Le barème et le montant de ce « RSA jeune » sont établis sur les mêmes bases que le RSA généralisé.

En juin 2012, 8 800 personnes de moins de 25 ans perçoivent le RSA jeune en France métropolitaine (graphique). Elles sont 8 900 sur la France entière. Après une montée en charge rapide, le nombre d'allocataires du RSA jeune s'est infléchi nettement dès la mi-2011 (graphique). Il a baissé de 10 % entre la mi-2011 et la mi-2012, malgré la montée en charge de la prestation dans les DOM. En France métropolitaine, le nombre d'allocataires du RSA jeune activité seul est en net repli sur un an, tandis que le nombre d'allocataires du RSA jeune socle a augmenté de 4,5 %. De par ses conditions d'éligibilité, les allocataires du RSA jeune sont relativement bien insérés sur le marché du travail : 69 % d'entre eux perçoivent la composante « activité seul » du RSA. Ils se renouvellent également fortement, avec un taux de rotation trimestriel de 28,5 % à la mi-2012.

Nombre de foyers allocataires du RSA jeune depuis décembre 2010



Lecture • Au 4^e trimestre 2010, 7 095 foyers bénéficiaient du RSA jeune en France métropolitaine. À partir du 1^{er} janvier 2011, le RSA jeune a été étendu aux DOM.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF, données brutes consolidées.

plus de 10 % entre la mi-2009 et la mi-2010, la croissance du nombre d'allocataires de 25-34 ans s'est affaiblie progressivement pour s'établir à 3,3 % entre la mi-2011 et la mi-2012. Elle demeure néanmoins un peu plus élevée que celle de l'ensemble des allocataires. Celle des allocataires de 35-49 ans, de 2,4 % entre la mi-2011 et la mi-2012, est par contre un peu plus faible. En lien avec le retournement conjoncturel de la mi-2011, la hausse du chômage au sens du BIT a touché toutes les tranches d'âge des actifs. Aussi, la hausse du nombre d'allocataires au RSA socle s'intensifie à nouveau à la mi-2012 pour ceux âgés de 25-49 ans.

Une progression plus élevée du nombre des 50 ans ou plus au RSA socle que pour l'ensemble des allocataires

Le nombre d'allocataires du RMI et de l'API, équivalents du RSA socle, âgés de 50 ans ou plus a augmenté régulièrement de 2000 à 2006 en lien avec l'arrivée à l'âge de 50 ans des générations nombreuses du baby-boom et de l'accroissement du poids des personnes de 50 ans ou plus au sein de la population active. Ces effets démographiques se sont ensuite estompés progressivement avec l'arrivée de ces générations à l'âge de la retraite. Depuis, le nombre d'allocataires du RSA socle âgés de 50 ans ou plus a connu des fluctuations liées à celles du marché du travail. La sensibilité à la situation conjoncturelle demeure moins forte que pour les allocataires des classes d'âge intermédiaire, mais plus forte que par le passé (Périgord *et al.*, 2010) du fait d'une présence croissante des seniors sur le marché du travail. Ainsi, après une hausse marquée, le nombre d'allocataires du RSA socle âgés de 50 ans ou plus croît à un rythme moins soutenu à partir de la mi-2010. Mais la hausse s'accroît également, comme pour les autres allocataires, à la mi-2012, en raison des effets différés de la remontée du chômage. La progression du nombre d'allocataires de 50 ans ou plus est plus élevée que celle de l'ensemble des allocataires (+5,1 % entre la mi-2011

■ GRAPHIQUE 5

Taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA en juin 2012 selon la composante et l'âge



Note • Hors RSA jeune.

Lecture • Au 2^e trimestre 2012 en France métropolitaine, le taux de rotation trimestriel des bénéficiaires du RSA socle de moins de 25 ans (hors RSA jeune) est de 15,1 %.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF, données brutes consolidées.

■ ENCADRÉ 3

La transition entre le RSTA et le RSA dans les DOM

Au 1^{er} janvier 2011, le RSA est entré en vigueur dans les DOM. Comme en métropole, il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API). Cependant, contrairement à la métropole, le RSA s'articule avec le revenu de soutien temporaire à l'activité (RSTA) qui est propre aux DOM. Cette prestation consiste en une aide maximale de 100 euros¹ versée à tous ceux dont les revenus d'activité sont inférieurs à 1,4 fois le SMIC. Elle n'est pas limitée dans le temps et peut être cumulée avec la prime pour l'emploi (PPE).

Avec l'entrée en vigueur du RSA dans les DOM, les bénéficiaires du RSTA au titre des mois de novembre ou décembre 2010 disposent d'un droit d'option leur permettant de choisir un basculement non réversible dans le RSA ou le maintien dans le RSTA. Or, ces deux prestations diffèrent en termes de mécanisme. Le RSTA est une aide individuelle modulée selon le temps de travail et dépendant uniquement du montant des revenus d'activité, tandis que le montant du RSA varie selon la configuration familiale et l'ensemble des ressources du foyer. Une approche par cas-types réalisée par la CNAF à partir de l'enquête Budget des familles de l'INSEE montre que le remplacement du RSTA par le RSA conduit à des situations contrastées parmi les personnes isolées et les couples biactifs : gains pour les foyers les plus modestes et pertes pour les autres².

La période transitoire de coexistence du RSTA et du RSA se terminera en décembre 2012, date programmée pour l'extinction du RSTA. Une partie des bénéficiaires ouvriront alors un droit au RSA, ce qui occasionnera une hausse des effectifs.

1. Sur la base d'un travail à temps plein. Pour le travail à temps partiel, le montant de l'aide est calculé au prorata de la quotité de travail effectué.

2. Cf. Donné S., Thibault F., 2011, « RSA versus RSTA : le dilemme entre trappe à pauvreté et trappe à inactivité », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, décembre.

Pour en savoir plus

• Cazain S., Donné S., 2008, « Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires au RMI », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 91.

• Cazain S., Siguret I., 2012, « Les allocataires du RSA fin juin 2012 », *l'essentiel*, CNAF, n° 126, septembre.

• Iseil A., Donné S., Mathieu F., 2011, « Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires », *Études et Résultats*, DREES- CNAF, n° 782, novembre.

• Périgord A., Donné S., Mathieu F., 2010, « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », *Études et Résultats*, DREES-CNAF, n° 744, novembre.

• Site internet sur les minima sociaux : <http://www.sante.gouv.fr/minima-sociaux>

et la mi-2012, contre +3,1 %). En outre, la persistance dans le RSA des allocataires âgés de 50 ans ou plus est plus forte : leur taux de rotation à la mi-2012 s'élève à 8,5 %, soit plus de deux points en dessous de celui de l'ensemble des allocataires. Les actifs de 50 ans ou plus ont en effet des conditions d'insertion moins favorables sur le marché du travail : en 2011, le taux de chômage de longue durée des 50 ans ou plus s'élève à 57,8 %, contre 41,9 % pour les 25-49 ans.

Le RSA pour les moins de 25 ans, hors « RSA jeune », ne concerne que ceux ayant la charge d'un enfant né ou à naître (encadré 1), contrairement au nouveau dispositif du RSA jeune pour ceux ayant déjà travaillé (encadré 2). Le nombre d'allocataires du RSA socle (hors RSA jeune) âgés de moins de 25 ans est peu sensible à la conjoncture économique. Il a augmenté modérément entre la mi-2008 et la mi-2010, alors que la forte remontée du chômage a particulièrement touché les moins de 25 ans, avec une hausse de 6,5 points de leur taux de chômage entre début 2008 et fin 2009 (contre 2,5 points pour l'ensemble de la population active). Entre la mi-2010 et la mi-2012, le nombre d'allocataires du RSA socle âgés de moins de 25 ans est en léger recul. Cette baisse semble néanmoins s'atténuer, en glissement annuel, entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2012. Les allocataires de moins de 25 ans présentent des conditions d'insertion plus difficiles sur le marché du travail, même lorsque la conjoncture est favorable. 83 % de ces allocataires sont au RSA socle, avec une proportion importante de parents isolés avec de jeunes enfants. De plus, aux difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle s'ajoutent celles d'insertion des jeunes en général : à la mi-2012, le taux de chômage au sens du BIT des moins de 25 ans est en effet de 22,7 %.